

Les petits producteurs

Note d'information relative à l'offre d'actions de la société coopérative entreprise sociale agréée « Les Petits Producteurs »

Le présent document a été établi par La coopérative Les Petits Producteurs.

Le présent document n'est pas un prospectus et n'a pas été vérifié ou approuvé par l'autorité des services et marchés financier.

Cette note d'information est correcte à la date du 18/02/2021.

AVERTISSEMENT : L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU PARTIE DE SON INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU.

LES INSTRUMENTS DE PLACEMENT NE SONT PAS COTES : L'INVESTISSEUR RISQUE D'EPROUVER DE GRANDES DIFFICULTES A VENDRE SA POSITION A UN TIERS AU CAS OU IL LE SOUHAITERAIT

Partie I : Principaux risques propres à l'émetteur et aux instruments de placement offerts, spécifiques à l'offre concernée.

L'instrument offert est une action. En y souscrivant, l'investisseur devient propriétaire d'une partie du capital de l'émetteur. L'actionnaire est soumis au risque de l'entreprise et risque donc de perdre le capital investi. En cas de liquidation l'actionnaire passe après le créancier dans la répartition du produit de la vente des actifs, autrement dit la plupart du temps, il ne peut rien récupérer.

L'action a une durée de vie illimitée. Voir le point 3 de la partie IV pour les possibilités de remboursement.

En contrepartie, l'action donne droit à une quote-part du bénéfice éventuel de l'émetteur et l'actionnaire reçoit le cas échéant un revenu appelé dividende. Le montant du dividende dépend du profit réalisé par l'émetteur et de la façon dont il décide de le répartir entre mise en réserve et rémunération des actionnaires. L'action donne également un droit de vote à l'assemblée générale.

L'émetteur estime que les risques les plus importants pour l'investisseur sont les suivants :

Risques propres à l'émetteur - opérationnels	Le principal risque est une mauvaise gestion de stocks qui engendrerait des pertes.
--	---

et commerciaux :	Des évènements extérieurs imprévisibles qui engendreraient une baisse de fréquentation de nos magasins ou une fermeture (travaux dans la rue de l'un de nos magasins, implantation d'un concurrent).
Risques propres à l'émetteur - gouvernance :	Risque de dépendance vis-à-vis de personnes à responsabilité clés. La situation où des personnes exerçant des fonctions clés au sein de la coopérative viendraient à quitter le projet, sans qu'on ne puisse prévoir leur remplacement immédiat, pourrait avoir un impact négatif à court et moyen terme sur son développement et sur ses résultats.
Risque lié à la crise COVID 19	La crise liée à la COVID 19 entraîne une incertitude pour notre chiffre d'affaire. Néanmoins, au plus fort de la crise, nous avons été considéré comme commerce « essentiel » et celle-ci n'a donc pas eu d'impact significatif sur nos résultats.

Partie II : Informations concernant l'émetteur.

A. Identité de l'émetteur

1.1 Siège social et pays d'origine	Rue Pierreuse 23 à 4000 Liège, Belgique
1.2 Forme juridique	Société coopérative entreprise sociale agréée (SCES agréée)
1.3 Numéro d'entreprise ou équivalent	0680.420.257
1.4 Site internet	www.lespetitsproducteurs.be
2. Activités de l'émetteur	<p>La production, l'achat, le stockage, la transformation, le conditionnement, le transport, la vente, la promotion de produits alimentaires de qualité, locale et/ou bio, ainsi que d'articles connexes.</p> <p>La coopérative pourra également prêter des services à destination des actionnaires et non actionnaires en lien avec son objet. À titre d'exemples, ces services peuvent prendre la forme de formations, conseils à la création ou au développement d'une épicerie de quartier, d'un accompagnement à l'installation de nouveaux producteurs en association avec une épicerie de quartier, la mise à disposition de locaux, de matériel, de services mutualisés (logistique, marque commune, communication, partage matériel, véhicules, ...), d'animations, ... La société peut exercer toute opération</p>

	financière, mobilière, immobilière, foncière et de recherche susceptible de favoriser directement ou indirectement la réalisation de son objet, et participer à une telle activité de quelque manière que ce soit. Elle peut s'intéresser par voie d'apport, fusion, souscription dans toutes sociétés ou entreprises existantes ou à créer et qui peuvent contribuer à son développement ou le favoriser. La société peut être administrateur ou liquidateur.
3. Identité des personnes détenant plus de 5 % du capital de l'émetteur.	W.alter
4. Eventuelles opérations conclues entre l'émetteur et les personnes visées au point précédent et/ou des personnes liées autres que des actionnaires.	Aucune.
5.1 Identité des membres de l'organe légal d'administration de l'émetteur.	Administrateur Arpigny , Lola Depuis le 8 septembre 2020 Administrateur Bianchet , Bruno Depuis le 8 septembre 2020 Administrateur Hennen , Pascal Depuis le 8 septembre 2020 Administrateur Jacobs , Bruno Depuis le 8 septembre 2020 Administrateur Laduron , Pierre-Marie Depuis le 8 septembre 2020 Administrateur Lejeune , Antoine Depuis le 8 septembre 2020 Administrateur Raucq , Laurence Depuis le 8 septembre 2020
5.2 Identité des membres du comité de direction.	NA.
5.3 Identité des délégués à la gestion journalière.	Pascal Hennen
6. Montant global de la rémunération des administrateurs et/ou délégué(s) à la gestion journalière pour le dernier exercice comptable et montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.	57 000 € au total.
7. Concernant les personnes visées au point 4, mention de toute condamnation visée à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse.	Aucune.

8. Description des conflits d'intérêts entre l'émetteur et les personnes visées au point 3 et 5, ou avec d'autres parties liées.	Aucun.
9. Identité du commissaire aux comptes.	Pas de commissaire aux comptes.

B. Informations financières concernant l'émetteur

1. Comptes annuels des deux derniers exercices.	Cfr. ci-joint. Les présents comptes annuels n'ont pas été audités par un commissaire et n'ont pas fait l'objet d'une vérification indépendante.
2. Fonds de roulement net.	382 156 au 31/12/2019
3.1 Capitaux propres.	561 608 Euros au 31/11/2020 Le ratio de solvabilité (montant de fonds propres divisé par le total du bilan) permet d'estimer la proportion des fonds propres par rapport aux fonds étrangers. Pour notre structure, il est de 0,68 au 31/12/19. Plus le ratio est élevé, plus l'organisation est indépendante.
3.2 Endettement.	174 000 euros au 31/11/2020
3.3 Date prévue du break-even. Cette date dépend du plan financier fourni par l'émetteur au comité de label. Ce plan financier est une projection qui dépend de nombreux facteurs dont la réalisation est incertaine.	Atteint
3.4 Date à laquelle la valeur comptable des parts équivaut à la valeur nominale. Cette date dépend du plan financier fourni par l'émetteur au comité de label. Ce plan financier est une projection qui dépend de nombreux facteurs dont la réalisation est incertaine.	Dépassée.
4. Changement significatif de la situation financière ou commerciale survenu depuis la fin du dernier exercice auquel ont trait les comptes annuels annexés à la présente note.	Aucun.

Partie III : Informations concernant l'offre des instruments de placement

A. Description de l'offre

1.1 Montant minimal de l'offre.	Aucun.
1.2 Montant minimal de souscription par investisseur.	5 000 euros pour les actions de classe C « investisseurs »
1.3 Montant maximal de souscription par investisseur.	5 000 euros pour les actions de classe B « ordinaires »
2. Prix total des instruments de placement offerts.	500 000 euros
3.1 Date d'ouverture de l'offre.	18/02/2021
3.2 Date de clôture de l'offre.	15 avril 2021
3.3 Date d'émission des instruments de placement.	Au fur et à mesure des souscriptions et de la date de validation par le Conseil d'administration.
4. Droit de vote attaché aux parts.	<p>Article 29. Délibérations</p> <p>Hormis les cas prévus dans les présents statuts prévoyant une majorité spéciale, l'Assemblée générale délibère valablement sur toute question ressortissant de sa compétence à la majorité simple des voix.</p> <p>Chaque part donne droit à une voix.</p> <p>Toutefois, nul ne peut prendre part au vote pour un nombre de voix dépassant le vingtième des voix attachées aux actions présentes ou représentées.</p> <p>Toutes les décisions, à l'exception de celles prévues dans l'article 21, de l'Assemblée générale doivent être approuvées à la majorité simple des voix de l'ensemble des actionnaires présents ou représentés. Un actionnaire qui a un intérêt direct dans un ou plusieurs des points mis à l'ordre du jour ne peut prendre part au vote sur ceux-ci. Pour le calcul des voix, sa voix n'est pas prise en considération.</p> <p>L'assemblée ne peut valablement délibérer sur les points repris à l'ordre du jour que si la moitié du capital souscrit est présent ou représenté. À défaut, une assemblée de carence sera convoquée dans un délai de 3 semaines maximum, avec le même ordre du jour. Cette seconde assemblée délibérera valablement quelque que soit le quorum de présence atteint.</p> <p>Article 30. Majorités spéciales</p> <p>Les décisions qui concernent les modifications des statuts (hormis les changements concernant l'objet et la finalité sociale), la</p>

	<p>suppression d'un Collège et la dissolution de la société ou sa fusion avec une autre société coopérative ne peuvent intervenir que si elles sont décidées par une Assemblée Générale dont les actionnaires présents ou représentés (classes A, B et C) représentent au moins la moitié des actions en circulation et si la modification est approuvée à la majorité des deux tiers des voix présentes ou représentées des classes A, B et C ainsi qu'à la majorité des deux tiers des voix présentes ou représentées de la classe A. Aucune modification de l'objet, de la finalité sociale ou du présent article n'est admise que si elle réunit les quatre cinquièmes au moins des voix présentes ou représentées des classes A, B et C ainsi que quatre / cinquièmes au moins des voix présentes ou représentées de la classe A. Par analogie avec l'article 20 §3, en ce qui concerne le vote à la majorité spéciale (deux tiers ou quatre cinquièmes) des voix présentes ou représentées de la classe A, nul ne peut prendre part au vote pour un nombre de voix dépassant le vingtième des voix attachées aux actions présentes ou représentées des actions de la classe A</p>
<p>5. Modalités de composition du Conseil d'administration.</p>	<p>Article 16 : La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au minimum et neuf au maximum, élus par l'Assemblée Générale statuant à la majorité simple des voix. La durée du mandat des administrateurs est fixée à trois ans. Ils sont rééligibles deux fois. Cette dernière limitation ne s'applique pas aux administrateurs disposant d'une charge de délégué à la gestion journalière.</p> <p>Si le nombre des administrateurs devient inférieur à trois, les administrateurs restants doivent réunir immédiatement l'Assemblée Générale ordinaire en vue de compléter l'effectif du conseil.</p> <p>Le Conseil d'administration sera composé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • au minimum d'un administrateur délégué (à la gestion journalière) de la coopérative dans la mesure où il existe une ou des candidature(s) pour ce mandat d'administrateur. • au minimum de deux actionnaires garants (classe A). <p>L'assemblée générale peut également nommer des administrateurs, personnes physiques ou</p>

	<p>morales, actionnaires ou non pour autant qu'ils aient été sélectionnés pour leurs compétences et appui au projet.</p> <p>Si l'administrateur est une personne morale, celle-ci doit désigner parmi ses actionnaires, gérants, administrateurs ou travailleurs un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale.</p>
6. Frais à charge de l'investisseur.	Aucun.
7. Allocation en cas de sursouscription	Remboursement des derniers arrivés.

B. Raisons de l'offre

1. Utilisation projetée des montants recueillis.	L'appel public à l'épargne lancé du 14 novembre 2020 au 13 février 2021 (montant total de 140.000€) vise à soutenir la coopérative Les Petits Producteurs dans la réalisation de plusieurs projets : nouveaux magasins, agriculture urbaine, filière locale et autres projets.
2. Détails du financement de l'investissement ou du projet que l'offre vise à réaliser.	<p>Nouveau magasin à Visé : environ 60.000 €.</p> <p>Mise en place d'un service traiteur dans le magasin de la rue Neuvise (approximativement 75-80.000€)</p> <p>Le reste sera selon affecté selon les projets mis en place et les opportunités dans les limites de notre objet et de notre finalité sociale.</p>
3. Autres sources de financement pour la réalisation de l'investissement ou du projet considéré	Fonds propres.

Partie IV : Informations concernant les instruments de placement offerts

A. Caractéristiques des instruments de placement offerts

1. Nature et catégorie des instruments de placement.	Actions de coopérative
2.1 Devise des instruments de placement.	Euros
2.2 Dénomination des instruments de placement.	Actions de classe B « ordinaires » et actions de classes C « investisseurs ».

	Il existe également des action de Classe A « garants » mais qui en font pas l'objet du présent appel à épargne.
2.3 Valeur nominale des instruments de placement.	250 euros
2.4 Valeur comptable de la part au 31/12/2019	391,91 euros mais le remboursement se fait au maximum à la valeur de souscription.
2.5 Risque de fluctuation du prix du titre :	Oui.
2.6 Plus-value	Pas de plus-value possible.
3. Modalités de remboursement.	<p>Article 15 des statuts :</p> <p>Tout actionnaire démissionnaire, exclu ou qui a retiré une partie de ses actions, a droit à recevoir en contrepartie de ses actions un montant maximum égal à la valeur de souscription, qui pourra être réduit ou adapté si l'actif net était moindre. Le calcul de cette valeur de remboursement, plafonnée à la valeur de souscription, est déterminée par le montant du compte de capitaux propres statutairement indisponible, les plus-values, les fonds de prévision, majoré ou diminué des résultats reportés et diminué des provisions et impôts latents, le tout divisé par le nombre d'actions existantes.</p> <p>Le calcul sera établi sur base des chiffres du dernier bilan approuvé au moment de la démission.</p> <p>Le remboursement d'actions détenues par un actionnaire aura lieu dans le courant de l'exercice au cours duquel auront été approuvés les comptes annuels et ce, dans un délai de 6 mois.</p> <p>Toutefois, si le remboursement devait réduire le nombre d'actionnaires à moins de trois ou mettre l'existence de la société en danger, ce remboursement serait postposé jusqu'au moment où les conditions le permettront, sans intérêt jusqu'alors.</p> <p>Les délais prévus ci-avant peuvent être réduits ou prolongés par le Conseil d'administration en tenant compte des liquidités disponibles afin de ne pas mettre en péril la trésorerie de la coopérative.</p> <p>Sur décision du Conseil d'administration, le remboursement peut être échelonné.</p> <p>En cas de décès, de faillite, de déconfiture ou d'interdiction d'un actionnaire, ses héritiers,</p>

	<p>créanciers ou représentants légaux recouvrent la valeur de ses actions conformément au présent article.</p>
4. Rang des instruments de placement dans la structure de capital de l'émetteur en cas d'insolvabilité	Dernier
5. Eventuelles restrictions au libre transfert des instruments de placement.	<p>Article 10 : Cession et transmission d'actions</p> <p>Les actions de la classe A peuvent être librement acquises (par), cédées entre vifs à des actionnaires de la classe A.</p> <p>Les actions de la classe A peuvent être acquises (par), cédées entre vifs à des actionnaires de la classe B dans la mesure où ces derniers répondent aux conditions prévues à l'article 8 afin d'être admis comme actionnaire de la classe A.</p> <p>Les actions de la classe A ne peuvent être acquises (par), cédées entre vifs à des tiers.</p> <p>Les actions des classes B et C peuvent être acquises (par), cédées entre vifs à des actionnaires des classes A, B, C ou à des tiers répondant aux conditions prévues à l'article 8 afin d'être admis comme actionnaire de la classe B ou de la classe A et moyennant l'accord du Conseil d'administration statuant à la majorité simple des voix.</p> <p>En cas de décès d'un actionnaire, les actions de ce dernier ne peuvent être transmises à l'héritier que si ce dernier est déjà actionnaire, appartenant à la même classe ou s'il remplit les conditions afin d'appartenir à cette classe ou s'il est nominalement désigné dans les statuts et moyennant l'accord de l'organe compétent statuant selon les conditions prévues à l'article 8. Dans le cas contraire, les actions ne lui sont pas transmises. Il devient créancier de la valeur des actions déterminée selon les modalités décrites dans l'article 15 des présents statuts.</p> <p>La propriété des actions s'établit par une inscription dans le registre des actions. La cession ou la transmission des actions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'à partir du moment où la déclaration de transfert est inscrite sur le registre des actions.</p>
6. Le cas échéant, taux d'intérêt annuel et, le cas échéant, mode de détermination du taux d'intérêt applicable au cas où le taux d'intérêt n'est pas fixe.	NA.

7. Politique de dividende	Les dividendes sont limités à 2 %
8. Date de paiement de l'intérêt ou de la distribution du dividende.	Après la décision de l'Assemblée générale d'attribuer un dividende.

Partie V : Autres informations importantes

Résumé de la fiscalité :	Un précompte mobilier de 30 % est retenu à la source sur les dividendes. Les particuliers assujettis à l'impôt des personnes physiques sont toutefois exonérés de précompte mobilier sur la première tranche de 416,50 euros de dividende. Pour l'année de revenus 2020, exercice d'impôts 2021, le montant de l'exonération s'élève à 800€.
Plainte concernant le produit financier	En cas de plainte, vous pouvez vous adresser à « <i>coop@lpp.coop</i> » Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez le service médiation des consommateurs, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8 Bte 1 à 1000 Bruxelles (Tel : 02 702 52 20, E-mail : contact@mediationconsommateur.be).

20	25/06/2019	BE 0680.420.257	13	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	19226.00262	A 1.1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À
DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination: **Les Petits Producteurs**

Forme juridique: Société coopérative à responsabilité limitée à finalité sociale

Adresse: Rue Pierreuse

N°: 23

Boîte:

Code postal: 4000

Commune: Liège

Pays Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de: Liège, division Liège

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE 0680.420.257

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

24-08-2017

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du

11-06-2019

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-09-2017

au

31-12-2018

Exercice précédent du

-

au

-

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A 2.2, A 6.2, A 6.3, A 6.5, A 6.6, A 6.7, A 6.9, A 7.1, A 7.2, A 8, A 9, A 10, A 11, A 13, A 14, A 15, A 16, A 17, A 18, A 19

N°	BE 0680.420.257		A 2.1
----	-----------------	--	-------

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS
ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION
OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

HENNEN Pascal

Rue des Tawes 100
4000 Liège
BELGIQUE

BIANCHET Bruno

Rue Xhovémont 120
4000 Liège
BELGIQUE

CLERDY Julien

Rue Auguste Buisseret 58
4000 Liège
BELGIQUE

LEJEUNE Antoine

Place d'Italie 1/0011
4000 Liège
BELGIQUE

DE TENDER Yves

Meiz-Chemin des Potiers 10
4960 Malmedy
BELGIQUE

JACOBS Bruno

Rue Fond des Tawes 405
4000 Liège
BELGIQUE

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	377.874	
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70	2.364.552	
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61	2.002.214	
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.4	62	301.125	
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	15.797	
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	1.710	
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A	825	
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	58.416	
Produits financiers	6.4	75/76B	3.936	
Produits financiers récurrents		75	2.571	
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B	1.364	
Charges financières	6.4	65/66B	572	
Charges financières récurrentes		65	572	
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	61.780	
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680	15.000	
Impôts sur le résultat (+)/(-)		67/77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	46.780	
Prélèvements sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	46.780	

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	46.780	
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	46.780	
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P		
Prélèvements sur les capitaux propres		791/2		
Affectations aux capitaux propres		691/2	25.800	
au capital et aux primes d'émission		691		
à la réserve légale		6920	25.800	
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	14	20.980	
Intervention d'associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération du capital		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Employés		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE
ETAT DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	XXXXXXXXXX	
8029	4.507	
8039		
8049		
8059	4.507	
8129P	XXXXXXXXXX	
8079	1.081	
8089		
8099		
8109		
8119		
8129	1.081	
21	<u>3.426</u>	

N°	BE 0680.420.257	A 6.1.2
----	-----------------	---------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	115.206	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	115.206	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	14.716	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	14.716	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22/27	100.490	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365	2.000	
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	2.000	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	28	<u>2.000</u>	

N°	BE 0680.420.257	A 6.4
----	-----------------	-------

RÉSULTATS

PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

Produits non récurrents

Produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes

Charges financières non récurrentes

RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts portés à l'actif

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087	7	
76	1.364	
76A		
76B	1.364	
66	825	
66A	825	
66B		
6503		

N°	BE 0680.420.257	A 6.8
----	-----------------	-------

RÈGLES D'ÉVALUATION

Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés.
Les règles d'évaluation n'ont pas été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent.
Le compte de résultats n'a pas été influencé de façon importante par des produits ou charges imputable à un exercice antérieur.

II. Règles particulières

Frais de restructuration :

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration n'ont pas été portés à l'actif.
Immobilisations corporelles :
Des immobilisations corporelles n'ont pas été réévaluées durant l'exercice.

Amortissements actés pendant l'exercice prorata temporis :

- Incorporelles L NR 20% Principal 100% Accessoire
- Constructions L-D NR 20% Principal 100% Accessoire
- Installations techniques : L NR 10% Principal 100% Accessoire
- Matériel d'exploitation : L NR 20% Principal 100% Accessoire
- Mobilier et matériel de bureau L NR 10% Principal 100% Accessoire
- Mat.roulant L NR 20% Principal 100% Accessoire
- Mat.informatique L NR 33% Principal 100% Accessoire
- Autres L NR 20% Principal 100% Accessoire

Les investissements achetés à l'état d'occasion font l'objet d'amortissements plus rapides, selon l'état du matériel.

Les immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation pour l'entreprise.

Immobilisations financières :

Des participations n'ont pas été réévaluées durant l'exercice.

Stocks :

Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition - FIFO

Dettes :

Le passif ne comporte pas des dettes à long terme.

N°	BE 0680.420.257	A 12
----	-----------------	------

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)		3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	
		(exercice)	(exercice)	(exercice)		(exercice précédent)	
Nombre moyen de travailleurs	100	6	3	7	ETP		ETP
Nombre d'heures effectivement prestées	101	14.182	2.365	16.547	T		T
Frais de personnel	102	3.334	833	4.167	T		T

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein	
Nombre de travailleurs	105	8	2	9,4	
Par type de contrat de travail					
Contrat à durée indéterminée	110	8	2	9,4	
Contrat à durée déterminée	111				
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112				
Contrat de remplacement	113				
Par sexe et niveau d'études					
Hommes	120	6	1	6,6	
de niveau primaire	1200	4	1	4,6	
de niveau secondaire	1201	1		1	
de niveau supérieur non universitaire	1202	1		1	
de niveau universitaire	1203				
Femmes	121	2	1	2,8	
de niveau primaire	1210	2		2	
de niveau secondaire	1211				
de niveau supérieur non universitaire	1212		1	0,8	
de niveau universitaire	1213				
Par catégorie professionnelle					
Personnel de direction	130				
Employés	134	8	2	9,4	
Ouvriers	132				
Autres	133				

Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Entrées Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205	10	18	15,4
Sorties Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305	2	16	6

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour l'entreprise	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour l'entreprise	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'entreprise	5843		5853	

50	22/10/2020	BE 0680.420.257	14	EUR	Rectificatif	
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	20626.00534	

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À
DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

Rectificatif

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination: **Les Petits Producteurs**

Forme juridique: Société coopérative à responsabilité limitée à finalité sociale

Adresse: Rue Pierreuse

N°: 23

Boîte:

Code postal: 4000

Commune: Liège

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de: Liège, division Liège

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE 0680.420.257

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

24-08-2017

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du

08-09-2020

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2019

au

31-12-2019

Exercice précédent du

01-09-2017

au

31-12-2018

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A 2.2, A 6.2, A 6.3, A 6.5, A 6.6, A 6.7, A 6.9, A 7.1, A 7.2, A 8, A 9, A 10, A 11, A 13, A 14, A 15, A 16, A 17, A 18, A 19

Ce compte annuel ne concerne pas une société soumise aux dispositions du nouveau Code des sociétés et associations du 23 mars 2019.

N°	BE 0680.420.257		A 2.1
----	-----------------	--	-------

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS
ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION
OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

HENNEN Pascal

Rue des Tawes 100
4000 Liège
BELGIQUE

BIANCHET Bruno

Rue Xhovémont 120
4000 Liège
BELGIQUE

CLERDY Julien

Rue Auguste Buisseret 58
4000 Liège
BELGIQUE

LEJEUNE Antoine

Place d'Italie 1/0011
4000 Liège
BELGIQUE

DE TENDER Yves

Meiz-Chemin des Potiers 10
4960 Malmedy
BELGIQUE

JACOBS Bruno

Rue Fond des Tawes 405
4000 Liège
BELGIQUE

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>193.568</u>	<u>105.916</u>
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21	18.134	3.426
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	171.934	100.490
Terrains et constructions		22	6.494	
Installations, machines et outillage		23	147.422	87.498
Mobilier et matériel roulant		24	18.018	12.993
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28	3.500	2.000
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>632.186</u>	<u>403.252</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	223.167	110.257
Stocks		30/36	223.167	110.257
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	33.309	50.283
Créances commerciales		40	7.786	16.144
Autres créances		41	25.523	34.139
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	371.072	240.613
Comptes de régularisation		490/1	4.638	2.099
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	825.754	509.168

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	667.052	377.874
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A	656	
Chiffre d'affaires		70	3.256.224	2.364.552
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61	265.874	2.002.214
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.4	62	355.380	301.125
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	33.888	15.797
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	3.414	1.710
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A	10.580	825
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	263.790	58.416
Produits financiers	6.4	75/76B	11	3.936
Produits financiers récurrents		75	11	2.571
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		1.364
Charges financières	6.4	65/66B	133	572
Charges financières récurrentes		65	133	572
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	263.668	61.780
Prélèvements sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)		67/77	83.076	15.000
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	180.592	46.780
Prélèvements sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	180.592	46.780

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	201.572	46.780
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	180.592	46.780
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	20.980	
Prélèvements sur les capitaux propres		791/2		
Affectations aux capitaux propres		691/2	77.558	25.800
au capital et aux primes d'émission		691		
à la réserve légale		6920	10.025	25.800
aux autres réserves		6921	67.533	
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	14	100.000	20.980
Intervention d'associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7	24.014	
Rémunération du capital		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Employés		696	24.014	
Autres allocataires		697		

N°	BE 0680.420.257	A 6.1.1
----	-----------------	---------

ANNEXE
ETAT DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	XXXXXXXXXXXX	4.507
8029	18.350	
8039		
8049		
8059	22.857	
8129P	XXXXXXXXXXXX	1.081
8079	3.642	
8089		
8099		
8109		
8119		
8129	4.723	
21	18.134	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXXXX	115.206
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	101.830	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	217.036	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXXXXX	14.716
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	30.246	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8319	140	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	45.102	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22/27	171.934	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXXXXXXX	2.000
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365	1.500	
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	3.500	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	28	3.500	

N°	BE 0680.420.257	A 6.4
----	-----------------	-------

RÉSULTATS

PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

Produits non récurrents

Produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes

Charges financières non récurrentes

RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts portés à l'actif

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087	11	7
76	656	1.364
76A	656	
76B		1.364
66	10.580	825
66A	10.580	825
66B		
6503		

N°	BE 0680.420.257	A 6.8
----	-----------------	-------

RÈGLES D'ÉVALUATION

Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés. Les règles d'évaluation n'ont pas été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent. Le compte de résultats n'a pas été influencé de façon importante par des produits ou charges imputable à un exercice antérieur.

II. Règles particulières

Frais de restructuration :

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration n'ont pas été portés à l'actif.

Immobilisations corporelles :

Des immobilisations corporelles n'ont pas été réévaluées durant l'exercice.

Amortissements actés pendant l'exercice prorata temporis :

- Incorporelles L NR 20% Principal 100% Accessoire
- Constructions L-D NR 20% Principal 100% Accessoire
- Installations techniques : L NR 10% Principal 100% Accessoire
- Matériel d'exploitation : L NR 20% Principal 100% Accessoire
- Mobilier et matériel de bureau L NR 10% Principal 100% Accessoire
- Mat.roulant L NR 20% Principal 100% Accessoire
- Mat.informatique L NR 33% Principal 100% Accessoire
- Autres L NR 20% Principal 100% Accessoire

Les investissements achetés à l'état d'occasion font l'objet d'amortissements plus rapides, selon l'état du matériel.

Les immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation pour l'entreprise.

Immobilisations financières :

Des participations n'ont pas été réévaluées durant l'exercice.

Stocks :

Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition - FIFO

Dettes :

Le passif ne comporte pas des dettes à long terme.

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)		
		(exercice)	(exercice)	(exercice)	(exercice précédent)		
Nombre moyen de travailleurs	100	6,3	6,1	11	ETP	7	ETP
Nombre d'heures effectivement prestées	101	11.005	7.948	18.953	T	16.547	T
Frais de personnel	102	187.937	150.940	338.877	T	4.167	T

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	7	8	13,3
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	7	8	13,3
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	4	6	8,7
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201	2	2	3,7
de niveau supérieur non universitaire	1202	1	4	4
de niveau universitaire	1203	1		1
Femmes	121	3	2	4,6
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	1		1
de niveau supérieur non universitaire	1212	1	1	1,8
de niveau universitaire	1213	1	1	1,8
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	7	8	13,3
Ouvriers	132			
Autres	133			

Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

Entrées

Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Sorties

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	2	3	4,5
305			

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'entreprise

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'entreprise

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'entreprise

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	